



LE DÉPARTEMENT

## COMMUNIQUE DE PRESSE 23 août 2023

### **ROUTES : PROTECTION CONTRE LES ÉBOULEMENTS SUR LA RD578 DANS LES GORGES D'OMBLEZE**

Dans la continuité des travaux réalisés en 2022, le Département de la Drôme va réaliser la seconde phase des travaux de protection contre les éboulements rocheux sur la RD578 dans les gorges d'Omblèze. Ces travaux auront lieu à partir du 4 septembre et jusqu'à début décembre 2023. Pendant cette période, des coupures séquentielles de la circulation (maximum 20 minutes) pourront avoir lieu. La route sera totalement fermée à la circulation lors des purges de la falaise, **du 11 au 19 septembre de 7h30 à 8h45, de 9h15 à 12 heures et de 13 heures à 16h15**. Des coupures pourront également être mises en place ponctuellement du 2 octobre au 28 octobre durant les phases de déroulage des grillages. Après une première phase de 508 000 € en 2022, le montant de cette seconde tranche de travaux s'élève à **243 000 €**, entièrement pris en charge par le Département. Conscient de la gêne occasionnée, le Conseil départemental de la Drôme remercie les usagers de la route pour leur compréhension.